

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 003-842/15/CC

■ Attribution d'une subvention à l'Incubateur Impulse et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/12772/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999.

Il associe Aix Marseille Université, l'Université d'Avignon, le CEA, le CNRS, l'Ecole Centrale Marseille, l'IRD et l'ONERA

Il est soutenu financièrement par le Ministère de la Recherche, les Fonds Européens et par les collectivités locales.

Il fait partie du réseau national RETIS des acteurs de l'innovation.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure de détection et d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche, portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Sa mission consiste à :

- valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises innovantes,
- apporter un soutien aux projets innovants issus de la recherche,
- favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

Environ 40 % des projets incubés par Impulse concernent les sciences de la vie et santé, 40 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 15 % des sciences et technologies de l'information et de la communication et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne. Parmi ces projets de création, on retrouve de belles réussites, notamment Oz Biosciences, Prorentsoft, Qualissima, Ekkyo, Graftys, ou encore Protomed, First Light Imaging, Traxens...

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé avec :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet,
- des formations à l'entrepreneuriat dédiées,
- une mise à disposition de ressources et moyens.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation que soutient la Communauté Urbaine. Situé en aval des laboratoires de recherche, il se positionne en amont du dispositif pépinière que MPM développe tant avec Grand Luminy sur la thématique biotech, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur, le numérique et le multimédia.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 9,5 millions d'euros dans l'accompagnement de 142 projets donnant lieu à la création de 115 entreprises innovantes pour près de 700 emplois directs et 163 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

L'investissement annuel est de l'ordre de 700 000 euros à 800 000 euros pour 10 nouveaux projets/an.

Durant l'année 2014, sept projets ont été accompagnés avec la création de quatre entreprises.

En plus des animations réservées aux incubés (demi-journées d'information une fois par mois), l'incubateur a pu déployer une série d'actions sur le territoire :

- Les Rencontres d'Impulse avec des réunions sur la valorisation à la protection de l'innovation, les dispositifs de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes,
- La journée « Sciences et création d'entreprises » sur le Technopôle de Château-Gombert.

En 2015, le cœur de métier de l'incubateur restera :

- l'accompagnement des projets intégrés en 2014,
- la sensibilisation et l'information auprès des universités et établissement de recherche,
- la sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet.
- la sensibilisation et l'information auprès d'un large public
- le partenariat avec les pôles de compétitivité

Par ailleurs, les actions d'animation de l'année 2014 seront reconduites, et l'intégration d'une dizaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement est prévue.

Le budget prévisionnel 2015 d'Impulse est de 720 000 euros.

BUDGET PREVISIONNEL 2015 (en €) Nouvelle Présentation du Budget			
<i>Budget sur une base de l'intégration d'environ 25 projets de 2013 à 2015 soit environ 7 à 10 projets sur 2015</i>			
BUDGET 2015 - DEPENSES		BUDGET 2015 - RESSOURCES	
1) Quote-part charges de personnels			
<u>Masse salariale brute (à 28%)</u>			
Assistante de gestion, 3 personnels accompagnants, une chargée de mission et un Directeur	67 200		
Charges associée à la masse salariale		Ministère de la Recherche	180 000
Charges liées aux personnels	39 300	Région Provence Alpes Côte-d'Azur	109 000
		Conseil Général 84	35 000
2) Charges hors personnels		Conseil Général 13	90 000
Loyer et charges	40 000	Communauté Marseille Provence Métropole	10 000
Fournitures, gims, assurances, etc.	2 000	Communauté du Pays d'Aix	30 000
Maintenance et matériel informatique	3 000	Cotisation des membres	61 000
Matériel & Mobilier	1 000	Fonds européens (FEDER ou FSE)	50 000
Honoraires Qualité	3 000	Fonds propres (ROI)	130 000
Honoraires divers et cotisations	5 000	Ville de Marseille	25 000
Honoraires comptables et CAC	25 000		
Déplacements	15 000		
Missions réceptions	15 000		
Promotion et communication	5 000		
Formations interne	1 000		
3) Charges directes et indirectes projets			
Quote-part masse salariale brute (72%)	172800		
Quote-part charges salariales	100700		
Sous-traitance tertiaire aux projets	220000		
Expertises, veille & permanences	5000		
TOTAL	720 000		720 000

Compte tenu de l'intérêt de soutenir l'incubateur Impulse, il convient d'approuver la convention avec l'Incubateur Impulse relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises à partir de la recherche publique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'Incubateur Impulse.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'Incubateur Impulse.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi, à
l'Enseignement supérieur, aux Technopôles et
à la Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et Enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**